



Nombre de membres afférents au conseil municipal : 18
" " en exercice : 18
" " qui ont pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 13 mai 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRIÈGES**

**SÉANCE du 21 MAI 2024
2024 / 24**

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt et un mois de mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GRÉMY, Maire.

Présents : Mme GREMY Annick, M. CHARVET Thierry, Mme SANDRIN Annie, M. CUERQ Raymond, Mme FILET Marie-Claude M. BONNOT Jean-Jacques, M. LORIN Christian, Mme SANJUAN Catherine Mme DESMARIS Ginette, M. DURAND Paul, M. LAMPS Arnaud, M. MANIGAND Hervé, Mme MATHEY Lucienne, Mme MERLE Fabienne, Mme MOLARD Cindy.

Excusés : M. BOUQUET Frédéric, M. PACCOUD Christian, Mme PALLOT Irène.

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Convention de délégation de Maitrise d'ouvrage entre la Commune de Grièges et la Communauté de Communes de la Veyle dans le cadre du projet de réhabilitation énergétique de l'ensemble bâti « Salle polyvalente-Restaurant scolaire » ainsi que la création d'une garderie périscolaire

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°20210927-03DCC du 27 septembre 2021 portant adoption du Plan Climat Air Energie Territorial,

Considérant que la Communauté de communes a développé un service de « coopérations communales » afin d'apporter un conseil et un appui technique à ses Communes membres pour développer et accélérer l'émergence de projets à même de relever les enjeux de transition identifiés au travers de son PCAET et de son Projet de Territoire ;

Considérant que la Commune de Grièges a sollicité dans ce cadre, l'intervention de la Communauté de Communes de la Veyle pour la réalisation et le suivi de son projet « réhabilitation énergétique de l'ensemble bâti « Salle polyvalente-Restaurant scolaire » ainsi que la création d'une garderie périscolaire »,

Considérant que la Commune de Grièges souhaite déléguer à la Communauté de Communes de la Veyle les missions suivantes :

- Réalisation des consultations pour les études préalables, les études de maîtrise d'œuvre ainsi que les marchés de travaux ;
- Suivi de l'exécution des marchés relatifs à l'ensemble de l'opération (études préalables, maîtrise d'œuvre et travaux, suivi des avenants éventuels...) ;
- Gestion administrative et comptable du projet global.

Considérant que les modalités de délégation de ces missions sont précisées dans la convention de délégation annexée à la présente délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Commune de Grièges et la Communauté de Communes de la Veyle annexé à la présente délibération ;

Annick GREMY



Mairie de GRIÈGES

Annick Gremy

Envoyé en préfecture le 27/05/2024

Reçu en préfecture le 27/05/2024

Publié le 27/05/2024

ID : 001-210101796-20240521-202424-DE

SLO

AUTORISE Mme le Maire à signer ladite convention, les éventuels avenants ainsi que **tous** documents nécessaires à leur exécution et à leur règlement ;

AUTORISE Mme le Maire à lancer les consultations nécessaires à leur exécution ;

AUTORISE Mme le Maire à signer les marchés publics qui en découleront ainsi que les éventuels avenants ;

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2024 par décision modificative.

Ainsi fait et délibéré en séance,

Le Maire,
Annick GRÉMY